

Commune de BROÛT-VERNET

Procès-Verbal Réunion du 16 juin 2025

Etaient présents : Messieurs Bernard DEVOUCOUX, Jean-François BURLOT, Didier CROCHET, Patrick MAGERAND, Sylvain JAFFUEL, Jean-Marc BOUZIN, Pierre de LARMINAT, Pierre HOUBÉ et Mesdames Béatrice GOYET, Sylvie RICHARD, Aurélie MURE, Frédérique RONDEPIERRE, Christine MARTINS, Catherine BARBECOT.

Etaient excusés : Monsieur Mickaël SEIDLER (pouvoir à Didier CROCHET)

A été nommé secrétaire de séance : Madame MURE Aurélie

Monsieur le Maire remercie les participants à la commission générale qui a présenté le projet de construction d'un 3^{ème} four du Sictom.

Il ouvre la séance à 19h 30 et constate que le quorum est atteint.

Il propose le retrait d'un point concernant la décision modificative du budget du cabinet médical non validée à temps par la Trésorerie. Le conseil municipal approuve ce retrait. Monsieur le Maire demande ensuite l'approbation du procès-verbal du précédent conseil municipal. Monsieur Houbé ayant été absent, ne prend pas part au vote.

Plus rien n'est rajouté, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

1) Décision Modificative du budget communal n°58 /2025 (pour 15; contre : 0; abstentions :0)

Monsieur CROCHET présente la décision modificative du budget communal.

En investissement:

Les travaux de voirie de la zone artisanale n'ont pas été suffisamment budgétisés ; pour pouvoir les financer, il convient de débiter l'article 202-489 « Frais d'étude » initialement prévus pour l'extension de la même zone artisanale pour un montant de . 4362,40€

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
202 (20) - 489 : Frais études, élab. Modif. E	-4 362,40		
2151 (21) - 485 : Réseaux de voirie	4 362,40		
	0,00		

En fonctionnement :

Un changement de prestataire a engendré la renégociation des contrats de location des imprimantes. Le contrat de location du 1ier prestataire doit être soldé pour un montant de 20 795.28€ qui sera pris en charge par le nouveau prestataire.

Commune de BROÛT-VERNET

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
613 (011) : Locations	20 795,28	7688 (76) : Autres	20 795,28
	20 795,28		20 795,28
Total Dépenses	20 795,28	Total Recettes	20 795,28

2) **Demande de subvention au Conseil Départemental pour les travaux de voirie 2025 n°59 /2025 (pour 15 ; contre :0 ; abstentions :0)**

Monsieur CROCHET explique que des travaux de voirie vont être entrepris dans la zone artisanale des Combes, de la rue de Palayon à la rue de la caserne en passant par la rue Marie Champiat. Il présente le devis de l'entreprise COLAS d'un montant de 37 802,00 € HT soit 45 362,40 € TTC. Il propose de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au titre du dispositif de soutien aux travaux de voirie pour 11 340,60 € soit 30 % du montant du devis hors taxe.

Monsieur le Maire précise que la difficulté dans cette zone artisanale, c'est qu'à l'origine elle a été faite pour des artisans et qu'aujourd'hui, « il y a une entreprise qui a 25 semi-remorques et que cela engendre une usure accélérée du système routier ».

3) **Subventions aux associations n°60 /2025 (pour : 15; contre : 0; abstention :0)**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a eu connaissance des projets de deux associations et de leur demande d'aide financière :

- La Magic pour 1549.20€. Pour une augmentation de 10 centimes par habitant décidée lors de leur dernière assemblée générale, portant la participation de la commune à 1.30€ /habitant
- La Boule amicale pour l'organisation d'un tournoi sur leur terrain pour 330€ .

4) **Modification de la délibération n°50/2025 portant sur le taux de la taxe d'aménagement au 1er janvier 2026 n°61/2025 (pour : 15; contre : 0; abstention :0)**

Monsieur le maire rappelle la délibération n° 50/2025 du précédent conseil municipal fixant les taux de la taxe d'aménagement et explique qu'il convient de la revoir à la demande de la sous-préfecture avant le 01 Juillet 2025. Ceci du fait que « la délibération instaurant la taxe d'aménagement doit être de portée générale et ne peut en aucun cas viser uniquement un type de projet ».

Aussi, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- d'actualiser les taux de la taxe d'aménagement existant passant de 2% à 2,5%

Commune de BROÛT-VERNET

de la part communale dans la zone AUa du Plan Local d'Urbanisme et de 1% à 1,5% de la part communale sur le reste du territoire communal ;

- d'instaurer une taxe d'aménagement à 4,5% sur les parcelles ZV 18, ZV 19, ZV 23, ZV 29 sise LA CROIX BOUTET à compter du 01 Janvier 2026

Il précise que le projet agrivoltaïque de la famille Hévin, en cours d'instruction à la direction départementale des territoires, est plutôt bien engagé. Ce projet s'étend sur une trentaine d'hectares pour une production de 14 mégas watts.

Le gain de la commune grâce à cette nouvelle taxe serait de 5 000 à 10000€ selon la surface des panneaux.

1) Suppression d'un poste d'Adjoint Technique et Création d'un poste d'Adjoint Technique Principal de 2ème classe n° 62/2025 (pour :15; contre : 0 ; abstention :0)

Monsieur BURLLOT explique qu'un agent des services techniques Guillaume TOURRET a présenté le concours d'adjoint technique principal de deuxième classe dans la spécialité « espaces naturels et espaces verts ». Lauréat de ce concours, il est inscrit sur la liste d'aptitude depuis le 15 juillet 2024. Suite à l'avis favorable du comité social territorial du 17 avril, il peut, à présent être nommé sur ce grade. Pour cela, son poste actuel d'adjoint technique territorial à temps complet doit être supprimé et remplacé par un poste d'adjoint technique principal de deuxième classe

Monsieur le Maire précise qu'il donne entière satisfaction et souhaite le récompenser pour son implication et son travail.

Monsieur de LARMINAT fait remarquer qu'il s'est bien intégré à la commune. « Il fait un boulot super , c'est vraiment un chic type. Donc c'est bien de le fidéliser ».

2) Choix de l'entreprise pour les travaux de la reprise de concessions de la phase 1 n° 63/2025 (pour : 15; contre : 0; abstention :0)

Monsieur le Maire rappelle que la procédure de reprise des concessions en état d'abandon est juridiquement terminée depuis le 3 mai 2025.

Les concessions reprises sont maintenant à la disposition de la commune.

Il convient à présent d'envisager la reprise matérielle des concessions de la 1ère phase.

Cette reprise matérielle se traduit par l'accomplissement de deux opérations :

- l'exhumation des restes et leur transfert dans l'ossuaire municipal,
- l'enlèvement des monuments, signes funéraires et caveaux présents sur les concessions reprises.

Ces éléments font partie du domaine privé de la commune qui en dispose librement, elle peut les détruire, les utiliser ou les vendre.

La commission cimetière s'est réunie pour la 1ère phase de la reprise matérielle. Deux listes de 12 concessions chacune ont été établies :

Commune de BROÛT-VERNET

- Concessions reprises pour végétaliser le cimetière dont 2 seront transformées en ossuaires,
- Concessions destinées à être revendues, essentiellement des concessions doubles le long des allées centrales.

Monsieur le Maire a demandé un chiffrage à 2 entreprises pour ces travaux de démontage des sépultures, (stèles et monuments) creusement et exhumations des corps, mise en reliquaires, remblayage des sépultures, aménagement d'un ossuaire communal et d'un ossuaire dédié aux morts pour la France.

Il présente à l'assemblée les devis suivants :

- Entreprise ELABOR d'un montant de 27 608.40€ TTC ;
- Entreprise SFT DESMARD d'un montant de 21 470.40€ TTC .

Il propose de retenir l'entreprise SFT Desmard, qui est une entreprise locale. D'autant plus qu'il y aura au total 150 tombes à reprendre. Cela permettrait d'être plus réactif si des familles souhaitent reprendre rapidement une concession en dehors de dans la 1^{ère} phase.

Il évoque également la possibilité de transformer, dans un second temps, la petite chapelle à côté du Mausolée Eugène Rouher en colombarium afin de proposer une alternative au colombarium du nouveau cimetière.

3) Tarifs de revente de monuments funéraires n° 64/2025 (pour : 15; contre : 0; abstention :0)

Dans le cadre de la reprise matérielle des concessions, Monsieur le Maire propose de mettre en œuvre un dispositif de revente des monuments funéraires issus des reprises afin de s'inscrire dans une démarche sociale et de développement durable.

L'objectif est donc double :

- Permettre aux personnes ayant de faibles ressources de faire face à un décès et d'honorer leurs défunts ;
- Recycler/réutiliser des matériaux encore en bon état.

Les tarifs suivants sont proposés :

Vente de caveau repris	Tarifs
Caveau 1/2places	750€
Caveau 4/6 places	1000€

Commune de BROÛT-VERNET

Vente de monuments	Tarifs
Monument avec stèle, pierre tombale et soubassement	800€/place
Monument avec stèle et soubassement	500€/place
Monument avec pierre tombale et soubassement	500€/place
Pierre tombale	400€/place
Stèle	200€/place

Madame RONDEPIERRE souhaite connaître le prix d'une croix. Monsieur le Maire lui répond qu'il faut attendre que les travaux soient terminés avant de faire un inventaire des petits ornements (grilles, croix, vases ...) et de fixer leur tarif dans une prochaine délibération avec une fourchette de prix entre 20 à 50€.

4) Révision des tarifs de concession de l'ancien cimetière n°65/2025 (pour : 15; contre : 0; abstention :0)

Afin de préserver le développement du nouveau cimetière, Monsieur le Maire propose de favoriser les ventes de concessions dans l'ancien cimetière en fixant de nouveaux tarifs plus attractifs comme suit :

- a) concession pleine terre 2,5m² (2.5 x1m)
 - 15 ans150€
 - 30 ans300 €
- b) concession pleine terre 5m² (2.5 x2m)
 - 15 ans 300 €
 - 30 ans 600 €
- c) cases de columbarium :
 - 15 ans 250€
 - 30 ans 400€

Les tarifs du nouveau cimetière sont maintenus :

- a) concession pleine terre 2,5m² (2.5 x1m)
 - 15 ans200 €
 - 30 ans400 €
- b) concession pleine terre 5m² (2.5 x2m)
 - 15 ans400€
 - 30 ans 800€
- c) cases de columbarium :
 - 15 ans 300€
 - 30 ans 500€
- d) cavurnes :
 - 15 ans 400€
 - 30 ans 600€

Commune de BROÛT-VERNET

e) redevance de séjour au caveau provisoire, 30€ la première semaine puis 20€ par semaine supplémentaire.

Monsieur le Maire précise que les tombes qui ne seront pas reprises, entreront dans le patrimoine de la commune et devront donc être entretenues par les employés communaux.

5) Règlement de « la Halle » n°66/2025 (pour : 15; contre :0; abstention :0)

Monsieur le Maire explique que cet espace destiné au coworking et au réseautage, commence à être régulièrement utilisé et il est nécessaire de mettre en place un règlement intérieur pour sa bonne gestion.

A la demande de Monsieur le Maire, Monsieur MAGERAND précise avoir travaillé en petit groupe à l'élaboration de ce document dont il donne lecture à l'assemblée. Celui-ci est en annexe de ce procès-verbal.

Des précisions ont lieu sur les points suivants :

- L'ouverture de la porte par un système électronique ou par une boîte à clé. Au vu du coût de prestation du système électronique (environ 10 000€) et de sa fiabilité, il est proposé que les clés soient à retirer en mairie ou dans une boîte à clés avec code.
- Autoriser l'accès aux sanitaires pour la paroisse dans le cadre des manifestations religieuses.
- Gestion des plannings de réservation à partir d'une plateforme.

3 amendements sont demandés par l'assemblée :

- Sur le point « Responsabilité et assurance », il est proposé la suppression l'obligation de fournir une copie de la complémentaire santé. Ce document ayant été jugé inadapté, une copie de l'attestation de responsabilité civile de l'utilisateur suffit.
- Rajout à titre informatif de la prise en charge par la mairie de l'accès Internet en plus de l'électricité.
- Mention d'une jauge maximale de 25 personnes.

Questions diverses :

- Travaux de rénovation et d'agrandissement de la garderie. Un appel d'offre a été lancé. La visite des entreprises est prévue le 02 juin 2025. Les travaux devraient démarrer à l'automne pour la phase « agrandissement » suivi par la phase « rénovation » au printemps 2026. L'accueil des enfants se fera dans la salle polyvalente.

Commune de BROÛT-VERNET

- Conseil d'école. Les effectifs de la prochaine rentrée sont de 104 élèves. Des travaux ont eu lieu au sein de l'école : des carrés potagers dans la cour des maternelle et création de 2 fresques sur les murs de clôture financées par la coopérative scolaire, l'association Récré et la mairie.

Fin de la séance à 20h 55

Le Maire



Le secrétaire de séance

